

## **La Réalité de la répudiation (divorce) et sa philosophie dans l'islam**

**Maître-assistant Djebaili Lynda –université de Batna-**

### **Introduction**

Les sociologues considèrent le divorce comme étant une vraie catastrophe, et une triste situation parce qu'il disloque les liens de la vie conjugale, et détruit le fondement familial, c'est pour cela que la religion chrétienne l'a considéré comme un acte défendu, de même que la doctrine catholique était catégorique en le défendant même si la cause du divorce serait l'infidélité conjugale, sauf qu'il autorise la séparation corporelle avec accomplissement du devoir conjugale du point de vue législatif, quoique les deux autres doctrines telles que l'orthodoxe et la protestante l'autorisent dans des cas restreints, principalement l'infidélité conjugale, mais ne permettent pas au couple de se remarier.

Selon d'autres, le divorce est interdit pour conserver la vie conjugale.

### **La réalité de la répudiation**

**A-** Que signifie l'interdiction de la répudiation ?

Dans le cas où le divorce serait interdit, le couple serait confronté à un mariage non verbal, et cela deviendrait infernal pour les deux, par conséquent :

- Ce qui conditionne la femme : nuisances et dégâts matériels et morales.
- Le sort affreux après le divorce.
- Une situation sociale catastrophique après le divorce.
- La délinquance qui menace les enfants.
- L'affaiblissement de la structure sociale.

Sauf que ces preuves n'ont pas été soutenues par les savants et les chercheurs qui ont essayé de les analyser et d'y répondre rationnellement et objectivement, en pensant qu'un grand nombre de femmes, qui l'on demandé (El Kholâa) en cédant à leur droits pour vue qu'elles se libèrent de l'oppression de leurs conjoints, ou de leur déviance morale, la vérité

## **La Réalité de la répudiation ————— Djebaili Lynda**

indiscutable, c'est que la femme ne demande le divorce qu'après avoir épuisée toute sa patience à cause de la maltraitance de son époux.

- Certains divorcés (hommes ou femmes) ont trouvé leur bonheur après le remariage.
- Par la continuité de la vie conjugale fondée sur les malentendus et les disputes, se manifeste toutes les formes d'hostilité, de haine, ruse et tout ce qui en résulte de vengeance et de malveillance pour s'échapper de cet enfer.
- Pour ceux qui ne posent aucun désaccord, ils recourent à des moyens illégaux pour satisfaire leur désir sexuel, ce qui induit à la dislocation des liens familiaux et à la propagation de l'adultère, à ce moment, il est difficile d'y remédier car la structure sociale est en phase de destruction sans oublier ou omettre les troubles psychologiques, et la délinquance morale qu'affrontent les enfants, suite à cela, la séparation devient inévitable. Cette question a été même fondée par la Charaïa et ses sentences.

### **B- La justice de la Charaïa et le réalisme de la religion Islamique**

Dans l'Islam, le réalisme et l'idéalisme se représentent comme tel :

Le réalisme part du principe que l'être humain avoue ses instincts et ses tendances, alors qu'avec son idéalisme, il l'oriente et lui légifère des sentences justes, on le voit dans le mariage :

- Le fondement du lien sacré.
- La réalisation de l'égalité dans le ménage tel que le savoir, l'âge et le travail.
- Ainsi que le choix des maris selon la religion et les mœurs.
- En ce qui concerne l'homme, le prophète a dit :

" إذا خطب إليكم من ترضون دينه وخلقه فأنكحوه إلا تفعلوه تكن فتنة في الأرض وفساد عريض " <sup>1</sup>.

Et pour la femme

" تنكح المرأة لأربع، لمالها ولجمالها ولدينها ولحسبها، فاظفر بذات الدين تربت يداك " <sup>2</sup>.

L'édification du mariage selon des objectifs nobles, dont l'essentiel est : la clémence et la miséricorde pour la réalisation de cela, notre religion autorise, que la fiancée soit vue en respectant les normes religieuses :

" انظر إليها فإنه أجد أن يؤدم بينكما"<sup>3</sup>

La satisfaction du tuteur, la dot, les témoins, et l'occupation, voire, l'éclaircissement des droits conjugaux de la part du lien familial basé sur la justice et la cohabitation avec un compromis « Bel Mâarouf » ainsi l'obéissance dans les limites religieuses.

## II/ Les moyens de remédiation :

Dans le cas du rejet et opposition, les moyens de remédiation sont clairs et explicites, parmi ses spécificités.

La prévention et la guérison, avant que le désaccord ne surgisse, le couple est appelé à la sagesse et le conseil et l'indulgence pour y remédier, sauf dans le cas contraire cette remédiation doit passer par des étapes :

**1<sup>ère</sup> étape** : la patience, et l'orientation du couple par le conseil et le recours à la Charïa.

**2<sup>ème</sup> étape** : une discipline implicite que l'épouse n'approuve pas, qui est l'abandon dans le lit conjugal, pour rendre l'épouse à ses états d'esprit.

**3<sup>ème</sup> étape** : Dans le cas où les étapes précédentes n'ont pas donné d'effet, une autre étape qui est initié : corriger avec des gestes non sévères,  
"فاضربوهن ضرباً غير مبرح"<sup>4</sup>

En évitant le visage, sans brusquer le corps parce qu'il est un moyen de correction non de vengeance et le recours au châtement corporel n'est pas souhaitable.

**4<sup>ème</sup> étape** : dans le cas échéant, autrement dit si il n'y aura pas de compromis et de réconciliation, on s'oriente vers la constitution d'un conseil familial formé de deux juges l'un de la famille de l'époux, l'autre de l'épouse, leur but est la réconciliation. On le voit clair et net dans le verset coranique :

﴿وَاللَّاتِي تَخَافُونَ نُشُوزَهُنَّ فَعِظُوهُنَّ وَاهْجُرُوهُنَّ فِي الْمَضَاجِعِ وَاضْرِبُوهُنَّ فَإِنْ أَطَعْنَكُمْ فَلَا تَبْغُوا عَلَيْهِنَّ سَبِيلًا إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيمًا كَبِيرًا \* وَإِنْ خِفْتُمْ شِقَاقَ بَيْنِهِمَا فَأَبْعَثُوا حَكَمًا مِنْ أَهْلِهِ وَحَكَمًا مِنْ أَهْلِهَا إِنْ يُرِيدَا إِصْلَاحًا يُوَفِّقِ اللَّهُ بَيْنَهُمَا إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا﴾<sup>5</sup>

## La Réalité de la répudiation ————— Djebaili Lynda

Si les juges s’aperçoivent de l’absurdité de la vie conjugale ; dans ce cas la répudiation est inévitable, par demande de l’époux ou à travers le juge et parfois « El Khuelâa » (demande faite par l’épouse) qui verse une somme d’argent, suite à ce qui est dit dans le verset coranique suivant :

﴿وَأِنْ يَتَفَرَّقَا يُغْنِ اللَّهُ كُلًّا مِنْ سَعَتِهِ وَكَانَ اللَّهُ وَاسِعًا حَكِيمًا﴾<sup>6</sup>

A partir de cela, on peut dire que le divorce est une nécessité, car poursuivre la vie conjugale malgré les conflits et les disputes nuit à la famille et à la société, ce faisant il permettrait d’exclure le perversissement « El Mafessada ».

La Charaïa a autorisé le divorce, sans le laisser à la portée de l’époux, qu’il utilise abusivement.

Bien au contraire, il est encadré par des normes et des règles soulignées par les « Fokahas », pour le réduire au maximum et restreindre le cercle de son application telles que volonté, habilitation, intention, formulation, et description ...etc.

Ces limites édifiées pour instaurer la miséricorde dans le couple, pour assurer une vie conjugale saine, et cela dans le but de : le pratiquer en deux phases entre les mains de l’homme et le rendre irréfutable « Baïne » dans la troisième fois, il a légiféré « El Aïdda », d’un côté, l’épouse continue à vivre dans le foyer conjugale à condition que les choses se rétablissent.

De l’autre côté attribuer à la femme tous ses droits concernant la dot « El Maher », le logement, l’éducation des enfants et le confort.

En se basant sur ce qui précède, on aboutit à :

La Charaïa a une vision réaliste, qui se base sur le fait que la répudiation devient une nécessité du moment que l’être humain est instable sur le plan psychique, autrement dit il vit des situations contradictoires d’entente, et d’homogénéité mais aussi des moments de divergences et de désaccords.

En cas de nécessité suprême la Charaïa a fixé des normes et a légitimé des jugements, dont l’application des principes philosophiques a pour but d’entretenir les droits du couple, et l’amélioration de leur situation sociale et d’échapper aux risques qui peuvent nuire à la relation conjugale.

### **III/ Les intentions nobles de la répudiation :**

#### **1- Instaurer la justice et se libérer de l'oppression :**

Parmi les principes fondamentaux de l'Islam, l'édification de l'institution familiale selon des bases solides telles que : l'entente, l'homogénéité, pour aboutir à des intentions nobles qui sont l'affection et la miséricorde.

Devant l'indifférence de l'époux, devant son hostilité et sa mauvaise réputation, l'épouse peut-elle supporter toute cette maltraitance ? Ou existe-t-il une autre solution ?

Dans le cas inverse où l'épouse peut être protubérante « nachize », adultère, rebelle, ne respectant pas la vie familiale, la solution ne peut être que la répudiation.

#### **2- Se libérer de la corruption et de la méchanceté :**

La différence de culture, de croyances et de mœurs peut développer, l'aversion et l'incompatibilité dans le couple, ce qui entraîne, l'hostilité et la malveillance pour se venger de l'autre, face à cette situation la répudiation paraît la seule issue.

#### **3- Se libérer des dommages et des imperfections – Mentales et Physiques-**

La folie, l'incapacité sexuelle, la stérilité, et les maladies immunodéficiences (le SIDA), -inguérissables- qui entravent le cours normal de la vie conjugale, représentent des causes valables pour la répudiation.

#### **4- Préserver honneur et alliance :**

Dans le cas où les moyens de réconciliation sont épuisés, le couple cherche à satisfaire ses désirs par l'intermédiaire de l'adultère « El Fahicha » par conséquent la corruption se répand, l'honneur est transgressé, les alliances sont violées, la répudiation serait l'unique recours.

### **IV/ Les principes philosophiques de la répudiation:**

Partant du principe que le divorce « أبغض الحلال عند الله », est inévitable, le recours au jugement de la charaïa juste qui assure les droits du couple et des enfants.

Ces principes – jugements- impartiaux se résument en :

**a- Principes philosophiques pour pré-divorce :**

Selon les sociologues, la famille est la première institution et l'épine dorsale de la société, son rôle est primordial dans l'édification des normes et valeurs sociétales pour instaurer la cohésion, la stabilité et l'homogénéité. Tout dysfonctionnement ou non accomplissement des tâches de cette institution, expose la société, au déséquilibre et à l'instabilité.

Sans doute l'Islam a accordé une importance majeure à cette institution qui est la famille et cela se manifeste à partir de :

- Entretenir la relation conjugale depuis les fiançailles jusqu'à l'instauration du foyer conjugal à base de cohabitation, d'estime et de miséricorde, fidélité et confiance.

**b- Principes philosophiques au début du divorce :**

Dans l'Islam l'homme est responsable du divorce pour des raisons et des causes bien déterminées :

- L'homme est moins émotif que la femme, plus expérimenté, il est clairvoyant, en tant que tuteur, doit assumer ses responsabilités financières.

Par contre la femme se caractérise par son excès d'émotivité et de colère, elle s'emporte pour la moindre des futilités et se hâte à mettre fin à sa vie de couple, mais si les raisons sont valables, l'Islam a légitimé sa demande de divorce « El Kholâa ».

**c- Principes philosophique post-divorce :**

En autorisant le divorce, l'Islam a préservé les droits de l'épouse, en la mettant à l'abri de tous les dommages causés par le divorce. Sachant que dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> divorce, le couple a toujours espoir d'y remédier.

L'Islam a toujours été juste et généreux, envers la femme, en exigeant de l'époux une somme d'argent « El Moutâa » entre autre, la garde d'enfant attribué de droit à la femme pour protéger ses enfants de la délinquance et du vagabondage<sup>7</sup>.

**V/ La Répudiation ruine, démolit le présent et détruit les espoirs**

**1- La répudiation détruit la structure de la famille** : sans aucun doute, le divorce détruit, ne construit pas, la structure familiale, en laissant ses séquelles sur tous les membres de la cellule familiale : époux, épouse et surtout enfants.

**2- L'homme divorcé est atteint psychologiquement** : l'homme ne peut pas échapper aux effets néfastes du divorce, tels que le vide, l'ennui, le souci ...etc.

**3- Les enfants victimes de la répudiation** : dans cette petite cellule qui est la famille l'enfant apprend les premiers principes d'éducation et les règles de base pour sa socialisation, c'est cette famille qui lui inculque toutes les valeurs morales telles que : le sacrifice, l'amour, la générosité, la tolérance....

Les résultats des recherches scientifiques ont démontré que parmi les facteurs de la délinquance des enfants on cite le divorce.

**4- Une société qui compte plusieurs divorces, devient faible et déséquilibrée** : les liens solides qui unissent les parents, rendent la famille heureuse et épanouie, alors que la famille qui subit un divorce, ne signifie pas que la société a perdu une cellule, par contre cette même famille a démolit les intentions du mariage.

**VI/ Les moyens de réduction de la propagation de la répudiation :**

Le meilleur moyen pour pouvoir réduire ce phénomène (divorce) serait de se conformer à la Charaïa.

**1- L'éducation familiale** : qui se résume dans le rôle des parents à inculquer les bons principes et les normes inspirées de notre religion.

**2- L'éducation religieuse** : basée sur le rôle primordial de la mosquée comme étant une institution sociale en utilisant les moyens de communication pour éclaircir, conseiller et reformer les générations.

**3- L'éducation scolaire et universitaire** : l'école est une institution sociale, dont le rôle est très important dans la socialisation, dans l'apprentissage, des normes de modernité et de mondialisation qui sont déviées de la Charaïa.

**4- L'éducation économique :** partant du principe que l'économie est la première source de vie qui aide les parents à gérer leurs fonds, comme l'indique le verset suivant :

﴿لِيُنْفِقْ ذُو سَعَةٍ مِنْ سَعَتِهِ وَمَنْ قُدِرَ عَلَيْهِ رِزْقُهُ فَلْيُنْفِقْ مِمَّا آتَاهُ اللَّهُ لَا يُكَلِّفُ اللَّهُ نَفْسًا إِلَّا مَا آتَاهَا<sup>8</sup>﴾

**5- L'éducation par les médias :** c'est un domaine très vaste et profond, d'une forte influence, en utilisant ses moyens d'information et de communication, pour éduquer et inculquer les valeurs et principes nobles, la vertu et protéger la structure sociale contre l'influence idéologique.

#### Conclusion:

On peut dire, à la fin, que l'Islam est une religion idéale et réaliste, qui a toujours fait en sorte que la famille soit protégée et préservée de tout ce qui pouvait la détruire en édictant des règles et des lois qui concrétisent la justice sociale ; en revanche l'islam exige une compréhension, et une adaptation des ses jugements et de ses intentions et manifester un engagement sérieux dans l'application.

#### المراجع:

ملاحظة: قمت بترجمة بعض الأقوال والآثار من اللغة العربية إلى اللغة الفرنسية.

- 1- أحمد العنوز: الطلاق في الشريعة الإسلامية والقانون، دار المعرف بصر، ط1 عام 1994.
- 2- أحمد فليز: دستور الأسرة، مؤسسة الرسالة، بيروت، ط7 عام 1994.
- 3- أمينة الجابر: الطلاق في الإسلام، حولية كلية الشريعة، قطر، عدد 10 عام 1993.
- 4- بلقاسم شتونان: الخطبة والزواج في الفقه المالكي، دار الفجر، قسنطينة، ط 1 عام 2007.
- 5- رمضان علي السيد وجابر عبد الهادي: أحكام الأسرة، منشورات الجلي الحقوقية، بيروت، ط 1 عام 2007.
- 6- سناء الخولي: الأسرة والحياة العائلية، دار النهضة العربية، بيروت، عام 1984.
- 7- عبد الرحمان لصلبوني: مدى حرية الزوجين في الطلاق، دار الفكر، بيروت، ط 3 عام 1983.
- 8- عبد الرحمان لصلبوني: نظام الأسرة وحل مشكلاتها في ضوء الإسلام، دار الفكر، دمشق، ط 1 عام 2001.



- 9- عبد الكريم زيدان: الغسل في أحكام المرأة والبيت المسلم، مؤسسة الرسالة، بيروت، ط 2 عام 1994.
- 10- عبد الحليم محمد قيس: ضلالت ومشكلات تواجه المرأة المسلمة المصورة، دمشق، عام 1986.
- 11- علي الخفيف: محضرات في فوق الزواج في المذاهب الإسلامية، مطبعة الرسالة بصر، عام 1958.
- 12- محمد عثمان العنت: المشكل الزوجية وحقوقها، مكتبة القرآن القاهرة.
- 13- محمد السوقي: من قضايا في التشريع الإسلامي، دار الثقافة الدوحة، قطر، عام 1986.
- 14- نور الدين عتر: لُبّس اللال، مؤسسة الرسالة، بيروت، ط3 عام 1986.

### الهوامش:

- 1- رواه الترمذي، وابن ماجة في باب النكاح.
- 2- أخرجه البخاري في كتاب النكاح.
- 3- رواه النسائي في سننه باب إدامة النظر.
- 4- من الحديث الذي رواه مسلم في صحيحه. أنظر صحيح مسلم لشرح النووي: 344/3-345.
- 5- سورة النساء الآية 34-35.
- 6- سورة النساء الآية 130.
- 7- استحباب مالك الإشهاد، وهو قول الجمهور، وذهب الشافعي إلى أنه واجب، وهو قول ابن حزم.
- 8- سورة الطلاق، الآية 7.